

APPEL A COMMUNICATIONS

Congrès RIODD 2017 « Quelle responsabilité pour les entreprises ? »

Université Paris-Dauphine, 19-20 octobre 2017

Les professionnels de la responsabilité (environnementale et sociale) des firmes dans les pays du sud

La prise en compte par les firmes des questions de responsabilité, notamment en matière environnementale et sociale, tend à se généraliser dans les pays du sud et notamment en Afrique subsaharienne (Burnod et al. 2011 ; Tonneau et Guéneau, 2017). La mise en œuvre de programmes de RSE, de mécanismes d'évaluation des impacts et plus généralement de stratégies visant à anticiper, à canaliser ou à désarmer la critique illustre l'intégration croissante des enjeux de responsabilité et de réputation par les entreprises transnationales. Ces instruments sont largement promus par des professionnels de la RSE et plus généralement de la gestion de l'ancrage territorial des firmes. En effet, des bureaux d'étude, des agences de conseils, mais aussi des départements spécialisés au sein des firmes ou encore des institutions publiques –ex. agence nationale chargée de la promotion des investissements, agence de coopération pour développement, se positionnent à l'interface entre les firmes et leur(s) territoire(s) d'implantation.

Dans le cas des « entreprises-réseau » (Cragues, 2014), ces intermédiaires jouent un rôle pivot en matière d'articulation et de mise en cohérence entre les différents territoires d'implantation et les normes juridiques et sociales qui y sont associées –notamment entre les territoires des entreprises-mères au nord et des filiales au sud- En d'autres termes, ils concilient et répondent aux attentes plurielles à l'égard des firmes émanant des pouvoirs publics, des actionnaires de ces firmes mais aussi des « sociétés civiles » du nord (associations de plaidoyer, médias indépendants) et/ou du sud (communautés locales, ONG) ; à ce titre, ces intermédiaires sont des entrepreneurs politiques transnationaux.

Cette session a pour objectifs d'analyser le champ des professionnels de l'ancrage des firmes dans les pays du sud et plus particulièrement en Afrique subsaharienne. Elle vise à réunir des

communications qui par l'exposé de différents cas d'étude, rendent compte de ce travail d'intermédiation. A ce titre plusieurs questionnements pourront être explorés.

- 1) **Analyser la genèse et la trajectoire des intermédiaires.** Ces acteurs sont des entrepreneurs qui se positionnent à l'interface entre firme et territoire(s) en vertu de la structure de leurs capitaux (Zalio 2009). Il est donc intéressant de revenir sur les carrières de ces « intermédiaires de marché » (Bessy et Chauvin, 2013) pour mieux comprendre leur capacité à articuler une offre et une demande en matière de responsabilité environnementale et sociale dans les pays du sud.

Par ailleurs, les administrations publiques -centrales et territoriales- des pays du sud prennent de plus en plus en charge cette fonction d'interface en créant par exemple des entités dédiées à l'accompagnement des entreprises privées, comme c'est le cas au Sénégal par exemple avec l'Agence chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux. Il sera alors intéressant dans le cadre de cette session de revenir sur la définition et la mise en œuvre effective de cette forme originale d'action publique.

Enfin, les intermédiaires sont engagés sur un marché concurrentiel de l'intermédiation firme/territoire(s) ; cette session est donc ouverte à des analyses structurales de ce marché émergent (Fligstein, 2001).

- 2) **Etudier le travail quotidien d'intermédiation.** Ces professionnels mobilisent des savoirs faire et des instruments spécifiques afin d'identifier les enjeux d'une part – étude d'impacts, évaluation des risques E&S, de les atténuer et de les gérer d'autre part --programme de RSE, système de compensation, stratégie de communication. Les outils et les techniques d'évaluation et de gestion constituent une porte d'entrée intéressante sur le travail d'intermédiation puisqu'ils façonnent, et restreignent, les interactions entre la firme et le(s) territoire(s).

Les communications pourront aborder les trois temps séquentiels de l'ancrage des firmes dans un territoire : la préparation du projet, l'implantation et enfin la gestion de l'ancrage dans la durée, voire le désengagement de la firme. En analysant l'ancrage sur le long terme, elles pourront mettre en lumière des situations de crises ou de conflits et étudier le répertoire d'action mobilisé par les firmes et leurs intermédiaires face à des coalitions nationales ou transnationales. Les travaux portant sur la capacité des intermédiaires à faire face –ou non- à ces crises, à intégrer et à retraduire les critiques émises (Van Vliet et Magrin 2012), feront l'objet d'une attention particulière.

Références :

Bessy, Christian, et Pierre-Marie Chauvin. 2013. « The Power of Market Intermediaries: From Information to Valuation Processes ». *Valuation Studies* 1(1): 83-117.

Fligstein, Neil. 2001. *The Architecture of Markets: An Economic Sociology of Twenty-First-Century Capitalist Societies*. Princeton University Press.

Burnod, Perrine, Hermine Papazian, Amandine Adamczewski, Pierre-Marie Bosc, Jean-Philippe Tonneau, et Jean-Yves Jamin. 2011. « Régulations des investissements agricoles à grande échelle. Études de Madagascar et du Mali », *Afrique contemporaine*, 237(1): 111-129.

Crague, Gilles. 2014. *Entreprise, management et territoire : Le management des implantations territoriales à l'ère de l'entreprise-réseau*. Editions Hermann.

Tonneau, Jean-Philippe, et Stéphane Guéneau. 2017. Quels modèles de gestion des plantations agro-industrielles tropicales ? Réflexions à partir d'une étude de cas au Gabon. *Natures Sciences Sociétés*, n°24: 1-8.

Van Vliet, Geert, et Géraud Magrin. 2012. *Une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad*, AFD, Focales n°9.

Zalio, Pierre-Paul. 2009. « Jalons pour une théorie sociologique de l'entrepreneur ». In *Traité de sociologie économique*, Francois Vatin et Philippe Steiner, Presses Universitaires de France.

Calendrier :

Les propositions de communication, d'une longueur de 3000 signes maximum (espaces compris), sont attendues pour le **15 juin 2017** (inclus) aux adresses suivantes : antoine.ducastel@cirad.fr; denis.pesche@cirad.fr; elodie.valette@cirad.fr.

Chaque proposition fera apparaître l'intérêt de la question de recherche envisagée, la méthode de travail employée et son inscription dans la problématique générale de la session.

Une première version écrite de la communication devra être fournie pour le **1er octobre 2017**.

Comité d'organisation :

Jeremy Bourgoïn, CIRAD, UMR Tetis

Helene Dessard, CIRAD, UR Forêts et sociétés

Antoine Ducastel, CIRAD, UMR Art-Dev

Denis Pesche, CIRAD, UMR Art-Dev

Elodie Valette, CIRAD, UMR Art-Dev